Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260526-2026_62-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérissé, Cécile Perrot, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurelie Poiteaux-Bethembos, Carole Truet, Paul Perrin Sarzier, Isabelle Lévêque, Graziella Maucorps,
Absents Excusés : Christophe Juin, Mathieu Vergnaux, Julien Lemarié.
Absents : Maxime Gautier

Nombre de Conseillers	En exercice 15 Présents 11 Votants 11
Date de convocation	19 mai 2026
Date d'Affichage	19 mai 2026
Secrétaire de Séance	Catherine Gautier

Délibération n° 2026-62
Nature de l'Acte 5.3 Désignation de Représentants

ASSOCIATION ILLE ET DEVELOPPEMENT : DESIGNATION TITULAIRE ET SUPPLEANT

Mme le Maire expose que, conformément à l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner les représentants suivants pour siéger au sein de l'association « Ille et Développement », structure spécialisée portant un chantier d'insertion social et professionnel ayant pour support d'activités les espaces verts :

Représentant titulaire	**Paul Perrin Sarzier**
Représentante suppléante	**Aurore Gely-Pernot**

Fait à Andouillé Neuville, le 28 mai 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.